

## Accusé de réception et acceptation des licences et services télématiques

Chaque transmission de l'équipement de fracturation hydraulique (le « FracTran ») fabriquée par Allison Transmission, Inc. (« Allison ») comprend un module télématique installé par le fabricant d'équipements. Le module FracTran est configuré pour capturer et transmettre automatiquement des paramètres relatifs au fonctionnement du module FracTran, incluant, sans s'y limiter, le rapport d'enregistrement, la télémétrie concernant les performances, l'utilisation, le fonctionnement et l'intégrité du module FracTran, l'année, la marque et le modèle du module FracTran, le numéro d'identification du module FracTran, la configuration, l'état d'entretien ou de réparation, les informations sur le lieu et les événements liés à la sécurité (collectivement les « Informations sur le module FracTran »). Pour obtenir plus d'informations, veuillez visiter <https://allisontransmission.com/privacy-policy>, qui sont intégrées aux présentes par renvoi et peuvent être mises à jour par Allison à tout moment sans préavis.

Chaque propriétaire et/ou utilisateur du module FracTran (« Vous ») accorde à Allison une licence internationale, perpétuelle, exclusive et libre de redevance (avec le droit de sous-licence), pour recueillir et utiliser des Informations liées au module FracTran, à quelque fin que ce soit, y compris, par exemple, pour organiser, transformer et traduire les Informations liées au module FracTran (« Licence perpétuelle FracTran »). Vous n'avez droit à aucune contrepartie supplémentaire pour la Licence perpétuelle FracTran et Vous confirmez et acceptez que la possibilité d'acheter et d'utiliser le module FracTran constitue une compensation suffisante pour la Licence perpétuelle FracTran et les droits accordés aux présentes.

Entre autres utilisations, Vous confirmez et acceptez que la Licence perpétuelle FracTran permet à Allison d'utiliser et de communiquer Vos Informations liées à FracTran aux sociétés affiliées d'Allison, ainsi qu'aux partenaires tiers, comme suit : (a) Fournisseurs de services – Aux fournisseurs de services tiers qui nous aide à entretenir nos équipements ou à analyser l'utilisation des équipements. (b) À des fins d'application de la loi – Aux agents de la force publique s'il s'agit d'une enquête criminelle ou d'une activité illégale présumée. (c) S'il est nécessaire ou pour des raisons de sécurité – Si la loi l'exige ou l'autorise, ou par une conviction de bonne foi que cette action est nécessaire pour protéger et défendre les droits ou les biens de FracTran, de nos distributeurs ou de nos clients, pour agir dans des circonstances urgentes afin de protéger la sécurité d'Allison ou de ses employés ou d'un membre du public, ou pour se conformer aux poursuites judiciaires, décisions judiciaires ou procédures judiciaires. (d) La vente ou l'acquisition d'actifs – Si Allison participe à une transaction qui implique la vente de ses actifs, par exemple une fusion ou une acquisition, ou si Allison est transférée à une autre société ou acquise par la dernière, Allison peut communiquer et/ou transférer Vos informations dans le cadre de la transaction. Si l'entité survivante dans ladite transaction n'est pas Allison, l'entité survivante peut utiliser Vos informations en conformité avec leurs propres pratiques. (e) D'autres entités et société affiliées – À nos sociétés affiliées, concessionnaires, fournisseurs, distributeurs, partenaires commerciaux et d'autres sociétés affiliées tierces.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI, ALLISON, SON PERSONNEL, SES VENDEURS, DISTRIBUTEURS, CONCESSIONNAIRES OU CONCÉDANTS DE LICENCE, FOURNISSEURS DE SERVICES, EMPLOYÉS, AGENTS, DIRIGEANTS OU DIRECTEURS DÉCLINENT ET NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EN VERTU DE TOUTE THÉORIE JURIDIQUE, DÉCOULANT DE VOTRE UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE

FRACTRAN, TOUTE INFORMATION LIÉE À FRACTRAN, OU S'Y RAPPORTANT, NOTAMMENT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, DES BLESSURES CORPORELLES, PRÉJUDICES ET SOUFFRANCES, LA DÉTRESSE ÉMOTIONNELLE, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'ACTIVITÉ OU D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, LA PERTE DE JOUISSANCE, LA PERTE DE CLIENTÈLE, LA PERTE DE DONNÉES, ET QU'ILS PROVIENNENT DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU AUTRE, MÊME S'ILS SONT PRÉVISIBLES. CE QUI PRÉCÈDE N'A AUCUNE INCIDENCE SUR LA RESPONSABILITÉ QUI, EN VERTU DES LOIS APPLICABLES, NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE.

Le présent Accusé de réception et acceptation seront régis à tous égards par les lois de l'État de l'Indiana, indépendamment des dispositions en matière de conflit de lois. Les Parties conviennent par la présente que la compétence exclusive et la juridiction pour toutes poursuites judiciaires qui pourraient découler ou relever de cet Accusé de réception et acceptation, de la Licence perpétuelle FracTran et/ou des Informations liées à FracTran, ou s'y rapporter de quelque manière que ce soit, sera un tribunal d'État situé dans le comté de Marion, en Indiana ou un tribunal fédéral situé dans le district sud de l'Indiana et acceptent la compétence personnelle desdits tribunaux.